

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 14 DECEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de **CAOUTCHOUC**, pour DAMES et MESSIEURS, MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Séchées du sousigné.

15.000 PAIRES de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité, — style originale, — pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s. 6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s. 10d. jusqu'à 6s. 3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille, Québec, 3 décembre, 1849.

T. CASEY.

EN VENTE:

LE CALANDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850,

IMPRIME CHEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de *L'ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles comptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie : J. T. Brousseau ; Cary et M. Amiot, marche de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s. — Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s. 6d. — Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à l'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal, 9 novembre, 1849.

COURS DE CHIMIE.

La demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes, le sousigné donnera chez lui un COURS DE CHIMIE étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1er Décembre. Ceux qui désirent y assister sont priés s'adresser à lui au plutôt pour connaître les conditions.

N. AUBIN.

No. 11 rue Lamontagne, Québec, le 23 Novembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr., Québec, 14 juin 1849.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE SIEGE DE CANDIE,

ou LES GALLERIES

du Palais-de-Justice. (*)

LES ESPIÈGLES DE M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. (Suite.)

Les graves magistrats placés à la tête du parquet recevaient bien quelques plaintes de temps à autres sur les espiègleries de leurs jeunes clercs ; ils promettaient une verte semonce et la donnaient toujours, ou un gros châtiment qu'ils n'infligeaient jamais, et tout le monde, offensés, ou offensés, se retirait satisfait. Car ces austères magistrats, rigides par eux-mêmes, disaient, avec le grand et paternel président de Thoré : " Ayons de l'indulgence pour les jeunes gens, puisque nous avons été jeunes ; et que les fautes d'aujourd'hui pour eux sont les fautes d'hier pour nous."

LA CROIX DE-LORRAINE.

Une activité prodigieuse régnait, le 12 janvier 1669, dans le splendide et célèbre cabaret de la Croix-de-Lorraine (1), situé dans la rue des Cordeliers, et non loin du couvent qui donnait son nom à la rue. Tout le monde était sur pied dans l'établissement, et cuisiniers, marmitons, sommeliers et garçons, s'acquittaient à qui mieux mieux de la besogne qui leur était spécialement affectée. Les uns plumaient de robustes volailles, les autres lardaient des pièces de bœuf, de mouton et de veau ; quelques-uns troussaient des pièces de gibier et épluchaient des légumes ; plusieurs faisaient subir à des poissons de mer et d'eau douce des préparations culinaires ; d'autres rinçaient des bouteilles et soutraient d'énormes futailles ce jas blanc et vermeil, Pactole de la Champagne et de la Bourgogne, que Mahomet défendit à ses sectateurs, mais que le Christ sanctifia par le miracle des noces de Cana. En un mot, de la cave au grenier, du seuil de la porte à la tonnelle du jardin, car la Croix-de-Lorraine avait ses jardins, son jeu de Siam et son mistigri (2), tout était en rumeur, en travail et en fête.

Maître Barthélemy Lecouturier, le maître du cabaret de la Croix-de-Lorraine, n'épargnait, à la vérité, ni encouragements, ni promesses pour stimuler l'ardeur et le zèle de ses gens. Le brave homme était

(1) Ce cabaret, ainsi qu'on peut le voir dans les mémoires du temps, était fort achalandé et fréquenté par la bonne compagnie. Les personnes les plus graves et les plus illustres du parlement et du barreau s'y rendaient quelquefois. On sait que la rue des Cordeliers, qui a appelé aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine, longeait le couvent des Cordeliers.

(2) Le jeu de mistigri, fort usité aux 15e, 16e et 17e siècles, consistait à placer un écureuil dans une roue garnie de cases de diverses couleurs. L'écureuil tournait selon son habitude, et la case où il s'arrêtait gagnait. On voit que c'était une espèce de roulette, dont un écureuil était le seul compère. Il est inutile d'ajouter que nos bons aïeux ne jouaient pas d'argent, mais des bouteilles de vin, à ce jeu fort innocent et qui faisait les délices du premier président de Lamoignon et de sa charmante campagne de Basville. Tout était simple alors dans les amusements et dans les créations de nos pères.

Par ordre, NOAH FREER Caissier. Québec, 9 novembre 1849.

G. TALBOT.

Avocat. Établi son bureau au No. 63 Rue St-Louis, 111e-Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 1 mai, 1849.

(*) Voyez *L'ami de la Religion*, No. 126, 128 et 140.

partout, le bonnet de coton sur la tête, le torse enveloppé d'une courte camisole de calamanche rayé, et n'ayant pour tout bâton de commandement qu'une baguette de coudrier à la main.

—Allons ! allons ! mes enfants, s'écriait-il, le dîner de nos jeunes clercs du parquet est pour onze heures précises, et voilà neuf heures qui sonnent à l'horloge des Cordeliers, quoique la miennne ne marque que neuf heures moins vingt minutes ; et maître Lecouturier indiquait une vénérable pendule encastrée comme une momie dans une gaine de bois que les années avaient rendue noire, et dont le grognement périodique ressemblait assez au ramage d'un tourne-broche. Nous n'avons pas un moment à perdre. N'oubliez pas que c'est aujourd'hui la Saint-Hilaire, et qu'outre le dîner commandé par les clercs du parquet, nous pourrions bien avoir des piquenique en grand nombre. N'est-ce pas la fête de prédilection de nos seigneurs du parlement, et tous nos messieurs du parlement, avocats, procureurs, greffiers, ne profitent-ils pas de cette bonne fête pour se réjouir honnêtement entre eux ?

Ça ne manque jamais, ça, voyez-vous, mes enfants, et depuis quarante ans, vient de la Toussaint, que je suis le maître de ce cabaret, la St. Hilaire à toujours été pour mon établissement un jour de bonnes recettes. Sus donc, mes amis, ayons le cœur à l'ouvrage, et soutenons bravement la réputation de la Croix-de-Lorraine, qui, Dieu merci ! est connue à Paris autant pour l'excellence de sa cave que pour la distinction de sa cuisine.

—M'est avis, notre bourgeois, se prit à dire un garçon cabaretier, qu'à ses cheveux gris on reconnaissait facilement pour le doyen des Ganimèdes de céans et l'alter ego de maître Lecouturier, m'est avis qu'à part la grasse recette que vous attendez de la Sainte-Hilaire, vous n'êtes pas fâché de voir M. Gaston, votre fils briller comme un coq au milieu de tous ses camarades ; car, ce n'est pas pour dire, mais notre jeune monsieur dame le pion, tant sous le rapport de la bonne mine que de la science et de la malice, à tous les clercs ses compagnons, qui sont pourtant tous de rusés compères et de vaillants garçons. Oh ! oui, bien sûr, notre bourgeois, ce ne sera pas M. Gaston qui fera perdre à sa communauté le sermon d'espiègles de M. le procureur-général ; vantez-vous en.

—Il n'y a pas de quoi, et c'est précisément ce qui me désole, Grimblot, repartit le cabaretier. Oui, Gaston, j'en conviens est un joli garçon, bon ; intelligent, bien franc, bien aimable, quand il veut ; mais il a une tête et des idées dans cette tête qui me font frémir. Chez lui, l'espièglerie est poussée jusqu'à la folie, le courage jusqu'à la témérité, la franchise jusqu'à l'impolitesse, et il n'a pas encore 27 ans. Je l'ai retiré du collège d'Harcourt il y a un an à peine, espérant que la besogne et l'austérité du Palais calmeraient un peu sa fourgue. Mais votre serviteur très-humble mon remède n'a rien produit, et l'extrême audace de mon gaillard n'a fait que croître et embellir. J'avais un dragon, j'ai aujourd'hui un démon, qui a des ailes, je crois sur le dos, du vif-argent dans les pieds, de la ruse dans la cervelle comme un vieux procureur, et du courage dans le cœur comme un lion des Bernardins (3) ; du

(3) Le supérieur des Bernardins amena en 1669, à Paris, de Venise, où il était allé pour les affaires de son ordre, un lion superbe, dont le doge lui avait fait présent. Ce lion fut installé dans une cage de fer, au milieu d'une des cours du couvent, situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par

reste, doux comme un agneau et obéissant comme une jeune fille, car M. le greffier en chef du Parquet me faisait encore l'honneur de me dire, la semaine dernière que mon fils était particulièrement distingué de M. le procureur-général pour son aptitude, son zèle et son travail ; mais hors de là, c'est un cheval échappé. Ah ! mon pauvre Grimblot, Gaston me donne bien de la tablature, et j'aurais bien désiré, fils unique comme il l'est, héritier comme il le sera d'une fortune assez ronde, qu'il ait un caractère tout autre que celui qu'il a ; mais c'est le portrait de défunte sa pauvre mère qui était, je ne m'en souviens pas sans trembler de tous mes membres, un véritable alpitre, un ouragan enjuponné ; du reste la meilleure femme du monde, à qui Dieu fasse miséricorde !

—Oh ! à qui le dites-vous, répliqua le vieux Grimblot, je n'ai pas perdu la mémoire des horions que la bourgeoisie distribuait jadis si généreusement, et pour mon compte, j'en ai eu ma part, ma bonne part ; mais notre maître, pour en revenir à M. Gaston, il ne faut pas nous chagriner à son endroit. L'âge arrive tous les jours et avec lui la raison ; et quand notre jeune monsieur sera pour s'asseoir sur les fleurs de lis (4), ou prendra la perruque de notaire ou de procureur, ou, mieux encore, la robe de l'avocat, toutes les chimères qui lui trottent par la cervelle s'en iront d'elles mêmes, comme la mousse du vin d'Aï quand on en débouche une bouteille, et il deviendra aussi posé, aussi grave, aussi compassé qu'il est aujourd'hui mièvre et turbulent.

—Que Dieu l'entende, Grimblot ! mais comme je ne veux faire de mon fils ni un conseiller au parlement, ni un avocat, ni un notaire, ni un procureur, ni même un greffier, je crains bien qu'il ne reste toute sa vie un brouillon et un écervelé.

—Eh ! notre bourgeois, interrompit le vieux serviteur, si vous ne voulez pas faire de M. Gaston un robin, pourquoi diantre l'avez-vous enrôlé dans le régiment des espiègles de M. le procureur général au parlement.

—D'un autre que toi, Grimblot, la demande me paraît indiscrète, et je n'y répondrais pas, fit le cabaretier, mais je te considère bien plus comme un ami que comme un serviteur. Ecoute-moi donc Grimblot ; je suis assez à mon aise, je possède quelques biens entre mon établissement.

—Dites tout de suite que vous êtes riche et très-riche, notre bourgeois, interrompit Grimblot.

la halle au vin. Tout Paris alla visiter le lion des Bernardins, et les bons pères firent les honneurs du roi des déserts avec une admirable mansuétude ; car il arrivait parfois que le public qu'ils admettaient à cette exhibition entraît au couvent depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir ; ce qui n'était pas une petite besogne, dit Benserade dans ses lettres, pour les pères chargés d'expliquer aux spectateurs les mœurs et l'histoire de leur hôte redoutable. Deux mois après, les Bernardins donnèrent le lion à Louis XIV, qui l'envoya à sa ménagerie de Fontainebleau, puis enfin à la ménagerie de Versailles.

(4) Le parlement, dans les séances solennelles, siégeait sur les hauts sièges. Les hauts sièges étaient des banquettes couvertes de velours bien parsemé de fleurs de lis d'or ; de là est venu l'expression : s'asseoir sur les fleurs de lis, pour dire acheter une charge de conseiller au parlement. Les bas sièges, où les magistrats s'asseyaient pour les petites audiences ordinaires, étaient aussi des banquettes à dossier, mais recouvertes simplement d'étamine noire avec des crépines ou effilées de la même couleur.

**L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.**



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 14 DÉCEMBRE, 1849.

— Eh bien oui, je suis riche, puis-que tu le veux, mon garçon, reprit le cabaretier; et comme on dit que *qui terre a guerre*, j'ai voulu que mon fils se mit de bonne heure au courant des affaires de la procédure, car celui qui connaît bien ses droits respecte ceux d'autrui et apprend à remplir ses devoirs en bon citoyen et en honnête homme. Or, il n'existe pas de meilleure école pour bien s'instruire des choses de Paris que le parquet de M. le procureur-général. Malheureusement, il y a un revers à la médaille en cette occasion aussi bien qu'en toutes les occasions de la vie, et mon pendarde de Gaston mène de front, et également bien, le drôle ! l'étude de la pratique et l'étude de toutes les diableries qu'un démon incarné peut trouver dans sa cervelle.

— Par ainsi donc, notre bourgeois, objecta Grimblot en se grattant l'oreille, vous voulez faire de notre jeune monsieur Gaston, à qui vous avez fait apprendre tant de belles choses, et qui est *éduqué* comme un fils de duc et pair, sauf votre respect, un cabaretier.

— Un cabaretier, oui, Grimblot, un cabaretier, ni plus ni moins, reprit stoïquement maître Leconturier. N'est-il pas décent et convenable qu'un fils prenne la profession de son père et qu'il ne rougisse pas d'un état qui a valu à sa famille de l'honneur, de l'argent et de la considération. A mon avis, Grimblot, un jeune homme ne peut pas embrasser de plus beau métier que celui de son père, et malheur au temps, s'il arrive ! où la jeunesse prétendra en savoir plus long que les anciens, et où les enfants, méprisant l'humble condition de leur père, croient s'élever et obéir à de belles vocations en... Mais nous oublions en babillant de la sorte que l'heure du dîner de nos espérilles arrive. Allons, Grimblot, nous reprendrons l'entretien dans un temps plus opportun, et, en attendant, donne l'exemple du zèle, de la ponctualité et de l'obéissance. Il faut soutenir, le jour de la St-Hilaire, la renommée si loyalement acquise du cabaret de la Croix-de-Lorraine.

Le brave homme avait parfaitement raison d'être fier de son établissement. La Croix-de-Lorraine, célèbre déjà pendant les guerres de la Fronde, avait vu augmenter sa vogue au retour de la paix et durant

la première et charmante année du règne de Louis XIV. Le cabaret de la rue des Cordeliers, l'un des quartiers-généraux des héros frondeurs, était devenu le rendez-vous de cette fleur de gens de cour, de poètes, d'épiciers, de femmes galantes et spirituelles, qui imprimaient alors à la société française ce cachet, d'inexprimable affecisme qu'elle a conservé jusqu'au déclin de la monarchie. Marion Delorme, Ninon de l'Enclos, Louison d'Arquien, la comtesse de Suze et la pudique mademoiselle de Scudéry ne dédaignaient pas d'aller *manger des fricassées* à la Croix-de-Lorraine; et Chapelles, Bachaumont, Racine, Molière, Boileau, Talon, Lemaître, et l'auguste Patru lui-même, allaient s'y réjouir et y puiser peut-être, les uns ces vers immortels qui ont fait de la scène du monde, les autres, ces plaidoyers et ces réquisitoires éloquentes qui ont rendu le barreau et le prétoire de la France l'énule et souvent le rival des Propylées et du Forum.

Nos bons aïeux, dans un temps où les cafés n'existaient pas encore (5), où les restaurants n'étaient pas inventés, n'avaient que le cabaret pour rompre l'uniformité de la vie si sainte, et alors si respectée, du foyer domestique. On se tromperait donc évidemment si on essayait de comparer les cabarets des quizième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, à ces ignobles cabarets d'aujourd'hui, oasis déplorable de quelques honnêtes ouvriers, mais réceptacle impur de cette lie populaire qui transforme trop souvent ces établissements en clubs, en arènes ou en lieu plus immoral encore.

Les gens d'esprit, les grands seigneurs, les bourgeois et le peuple se rencontraient sur ce terrain neutre ou un breuvage empoisonné ou tout au moins falsifié n'était pas versé par des mains mercenaires enguise de vin.

A. DE B.

(A Continuer.)

(5) On sait que le sucre et le café ne se vendaient que chez les apothicaires et chez les droguistes. Ce ne fut que vers 1680 qu'un avocat du barreau de Paris, M. de Baugny, à la suite d'un voyage à Constantinople, prit l'habitude d'en faire servir à sa table, à l'issue du dîner. M. de Baugny, étant riche, tenait table ouverte, et cette

Nous avons reçu ce matin nos journaux de l'Europe; les nouvelles qu'ils contiennent ne sont pas d'une grande importance.

Angleterre.—Le parlement avait été prorogé jusqu'au 16 de Janvier prochain.

Irlande.—Les nouvelles de ce pays sont des plus affligeantes; la misère y fait de grands ravages.

France.—21 Nov.—Mr. Pierre Bonaparte, récemment parti pour l'Afrique en qualité de commandant des légions étrangères est revenu à Paris et a été destitué de ses fonctions par un décret du Président de la République.

Rome.—Le peuple jouissait d'une parfaite tranquillité et s'attendait au prochain retour du Pape dans ses états.

L'abbé de la Porte,

ou
"DIS-MOI QUI TU HANTES, JE DIRAI QUI TU ES."

L'École anti-catholique et anti-sociale établie à Montréal, commence à attirer vivement l'attention publique. Et chose heureuse, cette attention se manifeste unanimement contre la perversité de ses doctrines et la méthode non moins perverse qu'elle emploie pour les répandre. On n'a pas remarqué assez peut-être dans cette méthode, un caractère important dont l'école en question tire pourtant un grand parti. On a relevé ses contradictions, ses exagérations, ses mensonges, son audace à toute épreuve; on n'a point touché le germe d'autorité dont elle fait usage quand elle fait de l'histoire ou de la discussion. Il serait bien trop long de préciser en détail la conduite de cette école sous le rapport dont il s'agit. Une seule donnée mise au jour donnera le moyen à quiconque voudra vérifier d'avantage, d'apprécier l'ignorance ou la mauvaise foi du parti touchant les témoignages dont il se sert. Ceci une fois connu, facile à tout le monde de conclure ensuite avec raison contre ce parti : "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es."

Or, voici. Un certain abbé de la Porte a été maintes fois cité dans *l'Avenir*; et toujours sans restriction ni explication aucune touchant la valeur réelle du dit abbé. Comme il servait de guide à l'écrivain journaliste en toute chose défavorable aux bons principes, et notamment sur des faits et des questions qui concernent la religion et la dignité outragée du sacerdoce, il devenait par là même suspect, tout abbé qu'il soit. Ce n'est pas la première fois que l'Église s'est vu trahie par ceux-mêmes qui ont charge spéciale de la défendre. Judas était apôtre et ami; il fut traître et décide. Il importe donc de savoir le fort et le faible de cet abbé. Or, voici ce qu'en dit un auteur qui se trouve dans toutes les bibliothèques catholiques, le sage et judicieux Feller. Si l'on se trompait ici dans l'identité du personnage, les Messieurs de *l'Avenir* voudront bien constater l'erreur, et elle sera aussitôt reconnue. Voyons :

"L'abbé Joseph de la Porte, né à Belfort en Alsace, en 1718, embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir débuté dans la carrière des lettres par des journaux et d'autres ouvrages critiques, il s'occupa de diverses compilations, parmi lesquelles on a distingué le *Voyageur français*, dont il a publié 24 vol. en 12. Il mourut à Paris le 19 Septembre 1779, dans de grands sentiments de piété et de résignation, qu'on peut regarder comme "une rétractation de ce qu'il y a de répréhensible dans ses écrits, quoi qu'on ait de la peine à accorder cette disposition du mourant avec les deux tomes du *Voyageur français* qui parurent immédiatement après sa mort, et qui sont beaucoup plus répréhensibles que les précédents..."

"La fin chrétienne de cet abbé lui a attiré des sarcasmes de tout genre de la part des philosophes, avec lesquels il avait paru s'entendre assez bien."
Quant à l'ouvrage lui-même, le *Voyageur français*, voici ce qui en est dit : "A Dieu ne plaise que tout le monde accorde son suffrage à une compilation "aussi informe, aussi fautive et mal vue quant à son objet principal, aussi remplie de contes et d'observations lubriques, indécentes, irréligieuses quant à l'accusation soire." L'abbé de Fontenay a continué cet ouvrage, malgré la sagesse reconnue de ses principes, "il ne s'est peut-être pas assez écarté des défauts de l'abbé de Laporte. Un anonyme lui a succédé."
L'abbé de la Porte a fait quantité d'autres ouvrages qu'il importe moins de faire

mole, trouva bientôt ces imitateurs; quoiqu'il en soit, le premier établissement public de café à Paris ne date que de 1700.

connaître ici. Il suffit d'avoir signé le *Voyageur français*, et son auteur, pour donner une idée du genre honnête que cultivent les écrivains de Montréal. C'est dans le *Voyageur français* que Trépassé a trouvé la prétendue origine des dignités de l'Église et notamment celle des cardinaux. (Voir *l'Avenir* du 15 Septembre dernier.) Jugez quel crédit méritent ces contes de fariboles voltairiennes, dignes dans le temps d'amuser les femmes et les enfants pour les séduire plus tard et leur arranger la foi et les mœurs. La boutique entière de nos jeunes Scribes paraît fournie d'armes semblables. Les anecdotes scandaleuses, fausses, plates, y jouent un grand rôle : c'était, comme on sait, la méthode favorite du Grand-Maître, le vénérable patriarcale de Ferney. L'histoire défigurée par la bande philosophique y est aussi en grand crédit. Ajoutez-y l'audace à ne tenir compte d'aucune réplique, d'aucun avis : vous avez le bagage complet, mais odieux et méprisable des régénérateurs du Canada. Ils n'auraient qu'à faire connaissance avec l'auteur d'un livre pour savoir s'ils doivent ou non citer cet œuvre; attendu que, si le style même est l'homme, à plus forte raison, la pensée de l'homme consignée dans un ouvrage, doit être l'homme et l'homme tout entier. Écrivant pour un peuple religieux avant tout, et catholique, ils devraient considérer avant tout si tel auteur qu'on veut citer est religieux ou impie, catholique ou sectaire. Des écrivains qui se prétendent catholiques et qui n'ont nul égard à ces devoirs sont des empêcheurs publics ou des ignorants de première classe. Il en est de même des journaux qui les guident. Quand ils ont cité *la Presse*, le *Démocrate Pacifique*, les *Débats*, le *Constitutionnel*, et autres organes de l'anarchie actuelle des idées en France, ils vous disent avec un aplomb incroyable : Cette question est jugée aujourd'hui en Europe" Cette question n'est rien moins que la question romaine, par exemple que le journal *la Presse* traite d'attention contre la constitution, contre la civilisation, contre la religion, contre le droit, contre la France. Or quels sont les Messieurs de *la Presse*. Voilà ce qu'il importerait de connaître avant tout. Mais on ne le dit pas. Eh bien, ce que vous ne dites pas d'autres devront le dire. Et pour le dire, il n'est pas besoin d'aller en France pour demander aux Messieurs de *la Presse* ce qu'ils ont ou ce qu'ils disent. Il suffit de les lire ici et de les juger quand on a pour soi une règle fixe de jugement comme tout catholique éclairé la possède. Alors on s'est bien aperçu que ces journalistes français sur la foi desquels on croit devoir jurer, ne sont que des gens rien moins que religieux, des ennemis de tout pouvoir qui n'est pas constitué par eux, des juriconsultes rationalistes, des doctrinaires anti-sociaux des Français enfin régénérés dans les eaux du baptême philosophique et confirmés dans cette foi depuis l'enfance. C'est-à-dire des Français, instruits sur tout en dehors des principes catholiques, les ignorant par conséquent profondément. Et voilà les maîtres, les guides, les sources de nos jeunes pédagogues. Comme si un peuple catholique avait jamais besoin de pareille doctrines pour l'attacher à sa foi, à sa constitution, à la civilisation, au droit, à son pays. Ces hommes ont perdu en France la religion, le pouvoir, le droit, la civilisation, la France elle-même; que devons nous espérer si on nous les copie ici mot-à-mot ! Non, doit dire tout catholien sensé, à ces importateurs de doctrines avariées; Non, Messieurs, votre marchandise ne peut avoir cours ici. Nous connaissons son aloi au pays qui la fabrique; il y est faux, il y est ruineux; et ses débitants ne sont que des fourbes ou des aveugles. Quant à vous qui les imitez ici, il n'y a qu'un mot pour vous juger. "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es."

L'École de Montréal a commencé ses thèses scandaleuses à propos de progrès. D'une pensée bonne en elle-même, digne tout-à-fait d'avoir sa place en des cœurs si bien liés, et surtout dans le cœur ardent de la jeunesse, elle en fait un brandon de discorde et une torche incendiaire. Chercher le progrès par les moyens qu'elle offre, c'est bouleverser le pays et démoraliser le peuple. Elle ne veut pas voir, cette école, qu'à tout prendre, le peuple canadien, joint du meilleur progrès possible, si par progrès on entend un état de choses qui rende de plus en plus le peuple heureux. Elle ne veut pas voir que dans les éléments du bonheur actuel du peuple canadien reposent toutes les garanties d'un bonheur constant et progressif. Seulement, donnez à un peuple de deux siècles d'existence le temps qui a fait ce progrès tant vanté et aujourd'hui si faux, des peuples vieux de dix à quatorze siècles. Non seulement ce jeune peuple aura ce qu'il y a de permis et de vrai dans votre progrès du jour; mais il aura conservé tous ses éléments qu'il possède aujourd'hui du progrès moral, intellectuel et religieux. Quant au progrès matériel qui seul vous occupe et vous fait rougir inutilement sur l'état prétendu arriéré de votre heureuse patrie, n'établissez point de parallèle entre elle et les vieilles civilisations européennes. Donnez le temps à tout. D'un autre côté, ne parlez point des États voisins; il y a là un peuple venu tout formé, longtemps seul avec lui-même ou recruté d'une émigration de même origine; puis, assez puissant pour se gouverner lui-même au milieu d'un immense territoire où les avantages du climat et les ressources de la nature rivalisent en bienfaits et en richesse. Il y a donc à s'entendre sur ce talisman étrange qu'on appelle le *progrès*. Les principes qui doivent servir de base et de la diriger, le caractère du peuple à qui on veut l'appliquer, les ressources du pays où il doit fonctionner, la prudence qui doit accompagner son développement; voilà qui demande de la réflexion et du temps. Or, est-ce à l'aropage imberbe de Montréal qu'il faut demander de la réflexion? Est-ce aux disciples des mystiques européens qu'il faut demander la sagesse des principes? Est-ce aux ennemis d'un bon peuple qu'il faut demander la connaissance de son caractère et de ses vrais besoins? Est-ce à des esprits occupés exclusivement des théories étrangères et funestes qu'il faut demander l'intelligence des ressources sans nombre du Canada et la prudence nécessaires pour en tirer le bonheur matériel du peuple? Non, dira tout le monde. Eh bien, Messieurs, ou cessez de vous évertuer en raisonnements faux et malicieux, ou mieux, prétez

de foi en politique." Que de vague, que de faux, dans cet avancé ! Par conséquent combien il serait nécessaire d'expliquer sa pensée ou de prouver les points arrêtés ! Mais c'est à attendre en vain. On sait emprunter ces prétendus dogmes, et c'est tout. Tout le génie consiste à les répéter tant bien que mal.

Une autre tactique de nos jeunes écrivains est vouloir faire croire dans les questions merveilleuses qu'ils agitent contre le clergé et la société, le nom et la plume du prêtre sont sans aveu. S'ils peuvent trouver, ou imaginer qu'un prêtre a dit, ou écrit quelque chose pour la défense de l'ordre ou du sacerdoce outragé, il est convenu que telle défense ne vaut rien. Et pourtant si ces jeunes gens voulaient se rappeler les premiers lois de la logique, ils conviendraient facilement qu'un maçon parle bien de pierre et de chaux, un législateur de lois, un marchand de négocié, un prêtre par conséquent de la religion et de tout ce qui s'y rapporte. Ce qui ne veut pas dire que les fidèles soient incapables à traiter ces graves matières; non certes, mais à ceux-là surtout incombent cette tâche que leurs études et leur état en ont rendus propres. Et puis où trouver suffisamment des défenseurs du clergé et des principes catholiques parmi les fidèles; eux que les affaires, les études étrangères, l'indifférence ou la peur quelquefois, font tenir cois aujourd'hui en tant de pays qui auraient grand besoin que tout le monde fût sur le pont quand le vaisseau fait eau de toutes parts. Ceci, heureusement, n'est point dit contre la presse catholique canadienne. Dès le moment que nos arriérés petits-fils de Voltaire ont eu levé, à Montréal, le nippon du philosophisme, elle a franchement, constamment et habilement relevé le gant. En criant avec raison *héro* sur le baudet, elle a éclairé l'esprit du peuple, et les bons sens de ce peuple à fait le reste. C'est-à-dire, le peuple n'est pas indigné, ou il a méprisé; puis il est resté tranquille dans ses institutions, dans sa foi, avec ses prêtres, son gouvernement, ses mœurs douces, ses vieux usages respectés. *l'Avenir* et le *Moniteur* auront fait du bien au fond; sans mérite, il est vrai, de leur part. Le peuple a appris à connaître ses ennemis. Le peuple n'en sera que plus défiant désormais sur le prétendu dévouement de ces vendeurs d'orviétans. Le prêtre redoublera de zèle dans ses devoirs envers le peuple, qu'il a mission d'éclairer et d'éduquer. Les tâches qu'on lui reprochées si souvent à tort, il les rendra tellement inapplicables qu'à la malice la plus raffinée n'aura point de prise. Et voilà comme le grand régulateur des sociétés, Dieu, qui seul s'est tiré le bien du mal, aura changé les noirs desseins de quelques enfants dénaturés en instruments nouveaux de salut et de concorde.

L'École de Montréal a commencé ses thèses scandaleuses à propos de progrès. D'une pensée bonne en elle-même, digne tout-à-fait d'avoir sa place en des cœurs si bien liés, et surtout dans le cœur ardent de la jeunesse, elle en fait un brandon de discorde et une torche incendiaire. Chercher le progrès par les moyens qu'elle offre, c'est bouleverser le pays et démoraliser le peuple. Elle ne veut pas voir, cette école, qu'à tout prendre, le peuple canadien, joint du meilleur progrès possible, si par progrès on entend un état de choses qui rende de plus en plus le peuple heureux. Elle ne veut pas voir que dans les éléments du bonheur actuel du peuple canadien reposent toutes les garanties d'un bonheur constant et progressif. Seulement, donnez à un peuple de deux siècles d'existence le temps qui a fait ce progrès tant vanté et aujourd'hui si faux, des peuples vieux de dix à quatorze siècles. Non seulement ce jeune peuple aura ce qu'il y a de permis et de vrai dans votre progrès du jour; mais il aura conservé tous ses éléments qu'il possède aujourd'hui du progrès moral, intellectuel et religieux. Quant au progrès matériel qui seul vous occupe et vous fait rougir inutilement sur l'état prétendu arriéré de votre heureuse patrie, n'établissez point de parallèle entre elle et les vieilles civilisations européennes. Donnez le temps à tout. D'un autre côté, ne parlez point des États voisins; il y a là un peuple venu tout formé, longtemps seul avec lui-même ou recruté d'une émigration de même origine; puis, assez puissant pour se gouverner lui-même au milieu d'un immense territoire où les avantages du climat et les ressources de la nature rivalisent en bienfaits et en richesse. Il y a donc à s'entendre sur ce talisman étrange qu'on appelle le *progrès*. Les principes qui doivent servir de base et de la diriger, le caractère du peuple à qui on veut l'appliquer, les ressources du pays où il doit fonctionner, la prudence qui doit accompagner son développement; voilà qui demande de la réflexion et du temps. Or, est-ce à l'aropage imberbe de Montréal qu'il faut demander de la réflexion? Est-ce aux disciples des mystiques européens qu'il faut demander la sagesse des principes? Est-ce aux ennemis d'un bon peuple qu'il faut demander la connaissance de son caractère et de ses vrais besoins? Est-ce à des esprits occupés exclusivement des théories étrangères et funestes qu'il faut demander l'intelligence des ressources sans nombre du Canada et la prudence nécessaires pour en tirer le bonheur matériel du peuple? Non, dira tout le monde. Eh bien, Messieurs, ou cessez de vous évertuer en raisonnements faux et malicieux, ou mieux, prétez

la main; le cœur et le talent au vrai progrès, qui commence pour le peuple canadien.

UN CANADIEN.

COMMERCE.

Les immenses Canaux, construits en cette Province, à si grands frais, ont déjà augmenté la facilité de transport des produits de l'Ouest, le commerce et la communauté en général en ont retirés des profits. Les vaisseaux à vapeur, les berges, les goëlettes et des bricks sont descendus jusqu'à Québec venant des parties les plus éloignées de la Province, et même des États-Unis, plusieurs ayant eu à parcourir des distances de plusieurs centaines de lieues. Ces avantages donnés au commerce ont été appréciés par les États-Unis, et de leur côté, ils ont réussi à mettre en communication non interrompue, avec l'Atlantique, des parties de leurs territoires qui se trouvent à l'intérieur et à des distances bien grandes de l'Océan. Ces succès ont dû avoir un mauvais résultat pour nos canaux, et dont tempérer nos espérances, d'accaparer le commerce de l'Ouest, ou du moins de le faire passer par notre fleuve. Le "Chicago Journal" s'exprime ainsi : La goëlette "Diamond" fretée par W. T. Richmond, part aujourd'hui pour la Nouvelle Orléans et les Isles Occidentales, par les canaux des Illinois et du Michigan, et par les rivières des Illinois et du Mississippi. Après l'avoir mesuré, on a reconnu que les écluses étaient assez larges pour la laisser passer. Les mats sont étés et armés, et elle ne les remettra qu'après son arrivée à Saint Louis, d'où elle s'en servira pour achever son voyage. Si étant arrivé à la Nouvelle Orléans, le Capitaine ne rencontre pas d'avantage suffisant pour se rendre aux Isles, alors il se rendra à la Californie. Ce vaisseau sera le premier qui, par nos canaux et nos lacs se sera rendu de l'intérieur à l'Océan, et aura tranché la question de notre communication avec l'Océan, lors même que l'Angleterre (Old Mother England) nous refuserez le libre navigation du St Laurent.

La Gazette du Canada de samedi dernier, contient une proclamation de son Excellence, qui met en force le nouveau Bill de Judicature. Il entre en opération demain, le 15 du courant.

Nous apprenons pas les journaux de Montréal que Mr. S. Tétu, vient d'être réintégré dans la place qu'il occupait dans le bureau provincial et dont il avait été privée par ordre de l'exécutif.

Un nommé C. Foly et sa femme ont été emprisonnés sous accusation d'avoir mis le feu à leur maison, rue Champlain, dans la nuit du 1er Décembre.

EXÉCUTION.—Le 13 Novembre dernier a eu lieu à Londres, à la prison d'Hotter-Monger lane, l'exécution des trop fameux époux Manning. Depuis le matin une foule extraordinaire entourait l'échafaud désireux d'assister à ce triste acte de justice. Vers 9 heures du matin le cortège funèbre s'avança vers l'échafaud; Mr. Manning paraissait abattu et marchait avec peine, soutenu par deux valets; Maria Manning, sa femme venait ensuite marchant d'un pas ferme et résolu. Arrivés sur l'échafaud, les deux époux échangèrent quelques paroles, que personne n'entendit.

Quelques minutes après le cordon fatal avait terminé leur coupable carrière et la justice était satisfaite. Mme. Manning a protesté jusqu'à la fin de son innocence et a constamment refusé les secours de la Religion.

LE PONT DORCHESTER.

Tout le monde sait que la légiscature a passé une loi qui autorise les commissaires des chemins à barrières à emprunter jusqu'au montant de £25,000 pour acheter le pont Dorchester et pour acheter de macadamiser les chemins autour de Québec; mais avant de toucher aux chemins, les commissaires doivent (la loi les y oblige) acheter le pont Dorchester. Après bien des correspondances entre les propriétaires du pont et les commissaires des chemins, ceux-ci ont offert pour le pont £7,000 en débetures; ce qui est une belle somme pour un pont qui s'en va et dont la chartre est expirée depuis un grand nombre d'années.

Les propriétaires ont refusé cette somme en demandant un jury qui la loi leur accordait. Mais les commissaires devront avec raison se garder d'accéder à cette suggestion, par ce qu'il faudrait le précéder de ce que veulent les propriétaires, aller devant les tribunaux pour y être le plus long-temps possible possesseurs d'un pont qui donne de forts revenus. Les procès de ce genre n'ont pas de termes, et le public qui souffre des entraves d'un privilège qui devait avoir cessé depuis bien longtemps, doit-il être assujéti aux entraves inextricables de la loi étirée et étendue dans tous les sens lorsque la justice est pour lui. Ce qu'il doit faire maintenant, c'est de demander à la légiscature d'autoriser les commissaires à bâtir leur nou-

veaux ponts, l'un d'un côté et l'autre de l'autre côté du pont Dorchester. Ces ponts sont devenus nécessaires pour le développement de la ville, et par l'absence de ces ponts les constructions n'ont pu s'étendre des deux côtés de la rivière St. Charles. La législature, nous en sommes convaincus, ne pourra pas refuser une demande aussi juste. La requête se prépare et doit se signer de suite. — (Journal.)

LA VRAIE CALIFORNIE ! GRANDE LOTERIE L'HOTEL ALBION, MERCREDI SOIR LE 19 COURANT, A 7 HEURES PRECISES.

Table listing lottery items and their values: 1 Montre en or 12 10 0, 1 Buffet en acajou 6 10 0, 1 Canapé do 7 0 0, 1 paire Tables à cartes 8 0 0, 42 Bagues en or 1 5 0, 4 Do do 1 10 0, 8 Epinglettes en or 1 5 0, 1 Croix d'or avec pierre 2 10 0, 6 Porte-crayons en argent 0 10 0, 3 Boutons d'or pour chemise 1 5 0, 13 Epingles en or p. l'om ne 0 15 0, 13 paires pendants d'oreilles 0 10 0.

On peut prendre des BILLETS à cette LOTERIE, TOUS LES JOURS de la semaine jusqu'au jour du tirage, chez M. LAURENT GAUTHIER, Horloger, 18, Côte du Palais. Québec, 14 décembre 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN. FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCORRE, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean, Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE. Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER. UNE personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à M. J. V. agent, ou au sousigné à Québec. E. LACROIX, rue Saint-Jacques. Québec, 12 décembre 1849.

COMMANDES POUR LA FRANCE. Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 21 du courant, et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible. STANISLAS DRAPEAU, Agent général en Canada. MAISON DE COMMISSION DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. Québec, 12 Déc. 1849.

BAZAR de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées. Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOLFEY. Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraîchissements. Par ordre, JOSEPHITE MASSUE, Secrétaire. Québec, 7 Décembre, 1849.

LA DISCUSSION SUR LES AFFAIRES DE ROME, A vendre à ce bureau : 6 NOS. DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, contenant toute la Discussion de l'Assemblée Nationale, en France, sur l'expédition française à Rome. Les Discours qui composent cette discussion sont de MM. Pierre Leroux, De Tocqueville, Mathieu, (de la Drôme) De la Rostière, Le Général Cavaignac, Victor Hugo, De Montalembert, Victor Hugo, et Odilon Barrot. Prix des 6 numéros.—15-6c. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848. A Vendre ou à louer. UN superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau. Québec, 19 sept. 1849.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement 2 RUE LA FABRIQUE. vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Maintenant en débarquement, et a vend par le soussigné. HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES À FEU marquées "curr." GENEVIEVRE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849. digne d'attention. Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec ? Voulez-vous vous tenir en garde contre la malaria qui est attendue dans le pays ?

MARTIN RAY, Agent, VIN et PILULES DES BOIS du DR. HALSEY. Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto. UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature tout opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition) on est exposé à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes. Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retiennent seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine. Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes. DES PILULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU DR. HALSEY. L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétives. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal. Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

BUREAUX DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. AU CANADA ! Stanislas Drapeau, Propriétaire, AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique. PREND la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, que, vu l'ère nouvelle qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE. Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jouir, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets. Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada. Ecrire franco, à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, et AGENT GÉNÉRAL en CANADA.

ANNONCES PARISIENNES. 101 CARTES COLORIÉES, CARTONNÉES et RELIÉES POUR 20 FRANCS. ATLAS UNIVERSEL, HISTORIQUE et Géographique, par HOUZE. Autorisé, le 1er Juin 1849. Donnant les divisions et modifications territoriales de toutes les nations aux époques importantes de leur histoire, avec notice sur tous les faits historiques et l'indication des lieux où ils se sont accomplis. Arrêté du grand-maître de l'Université de France qui approuve et autorise l'Atlas Universel de Houze: — Le ministre du département de l'Instruction publique et des cultes, grand-maître de l'Université. Vu la déclaration du conseil de l'Université en date de ce jour, Ouf le rapport sur un ouvrage intitulé: Atlas Universel, Historique et Géographique, par Houze, arrêté: Le dit ouvrage est admis pour être placé dans les bibliothèques des lycées et des collèges. Fait à Paris, le 1er Juin, 1849. Le ministre de l'Instruction publique, FALLOUX. Le chancelier de l'Université, THÉNARD.

Détail des 101 cartes composant l'ATLAS UNIVERSEL, le seul avec lequel on puisse apprendre l'histoire et la géographie. 1e. Histoire-Sainte—14 cartes. 2e. Europe—80 cartes. Histoire de France—80 cartes. Histoire de Grèce et d'Italie—16 cartes. Histoire d'Espagne et Portugal—8 cartes. Histoire d'Allemagne—12 cartes. Histoire des états du Nord—1 cartes. 3e. Les autres parties du Monde—6 cartes.

L'ATLAS est magnifiquement relié et orné des plus délicieuses arabesques enluminées d'or. Les cartes sont coloriées à la main avec un soin tout particulier. Chaque carte ne revient qu'à 20 centimes, à peine le prix du coloriage. C'est la dernière limite du bon marché. Pour référence, s'adresser à la MAISON DE COMMISSION DE L'Ami de la Religion et de la Patrie.—12 déc. MÉCANISME MERVEILLEUX. FABRIQUE D'HORLOGERIE. HENRI CAPT & CIE. No. 13, RUE D'ALGER ST-HONORÉ, PARIS. Médaille de Bronze obtenue à l'Exposition de l'Industrie de 1844.

LA TRIBUNE SACRÉE, Revue Mensuelle, 64 pages, format in-8vo., imprimé sur beau papier. BUREAU: Rue Neuve-St.-Augustin, N° 49, à Paris. Contient des Discours, Sermons, Mandements, Dominicales, Sujets de circonstances, Morceaux complets (points d'analyse), par les principaux prédicateurs de la France et de l'étranger. Cette revue contient la matière de 6 volumes in-8vo., véritable manuel du Prédicateur et des amis de la littérature sacrée, et ne coûte que 15 francs par an. On s'abonne au Canada, (chez le seul agent), à la MAISON DE COMMISSION DE L'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

PIANOS DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE DE PLEYEL. Rue Rochecouart, 20, et rue Grand-Batelière, 2, à Paris. On trouve dans les magasins de PLEYEL & Cie, un choix considérable de PIANOS neufs de tout genre, et notamment un nouveau modèle de PIANOS DROIT, à cordes obliques, qui ne laisse rien à désirer pour l'éclat et la force du son, la promptitude du clavier et l'élegance de la forme. La maison PLEYEL ayant à cœur d'entretenir les nombreux ouvriers qu'elle a conservés dans ses ateliers, est décidée à faire de grands sacrifices sur les prix, vu la crise générale monétaire. EXPORTATION.—Pianos spécialement fabriqués pour résister aux influences atmosphériques des pays d'outre-mer. On expédie au Canada directement ou par l'entremise de la MAISON DE COMMISSION DE L'Ami de la Religion et de la Patrie.—3 décembre, 1849.

HISTOIRE UNIVERSELLE de l'EGLISE CATHOLIQUE. 29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque. Par M. l'abbé RORNBACHER, Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, Professeur au Séminaire de Nancy. 29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque. 2de. Édition. RUE DE PROVENCE, N° 5, à Paris. PRIMES DONNÉES POUR RIEN !! LE FOYER DOMESTIQUE, JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE. 15 F. POUR LES PÈRES, revue politique et commerciale, &c. POUR LES MÈRES, économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, etc. POUR LES DEMOISELLES, dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes. POUR LES FILS, analyse des cours de Sorbonne, sciences, arts, inventions nouvelles, équitation, chasse et pêche, &c. POUR LES ENFANTS, recueil de contes moraux, historiettes, variétés instructives et amusantes. POUR LE SALON, nouvelles parisiennes, poésie, chronique des théâtres, &c. Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux de Musique nouvelle des auteurs les plus en vogue.—On s'abonne en Canada, à la MAISON DE COMMISSION DE L'Ami de la Religion et de la Patrie.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT!

Programme pour l'Année 1850.

U MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous devons quelques mois à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE FRANCES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désirent détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 621 pages ou 1,242 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchant sous la même bannière; nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce qui nous appelons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes.

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Eloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigraphie suivante que nous adoptons:

Comme les deux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles.

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répondre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 15 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chélin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.

RELIGION.

Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France.

POLEMIQUE.

Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

LEGENDES.

St. François Xavier, St. François de Sales.

ÉTUDES CONTEMPORAINES.

Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Violon. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes, Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

De l'impossibilité du hazard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple.

ÉTUDES POLITIQUES.

Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Les Polonais dans la Révolution européenne.

ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargnes,

VOYAGES.

Scènes de voyages dans l'Amérique du sud, Voyage du père Marquette au Mississippi, Voyages et recherches en Égypte. Voyage archéologique à Ninive.

ÉTUDES SUR LE MOYEN-ÂGE.

Excursion en Bourgogne, Études sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE.

Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794.

La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neauvilles.

Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver; souvenirs de la vie militaire en Afrique.

La leçon d'une sœur. Les bords de Lavey. Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance.

Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé.

Le Stabat Mater de Pergolèse. La coupe du trépassé. Chambard. Aux Enfants.

La roite des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des mots. Est.—1793.

Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc tigre. Piatophobe de la fertésous-Jouarre.

Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La baye des trépassés, Abélard.

Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.

L'ombre d'Éric. L'homme devant l'orange. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St-Louis du Missouri. Cour Divine.

Le député sortant. Une chasse aux nègres-marons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'hôtel de Rambouillet. Pèlerinage en Lorraine. Providence.

Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux. L'Église St. Vincent de Paul. L'orgue de Fribourg.

La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environ de Jérusalem. Gâteau des Rois. Terre! Terre!

St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Les Steppes de Hongrie, Études physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française.

Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie.

Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Serbie.

Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemark.

La Santa-Casa, Le bois des lauriers, La colline des Antici, Notice sur l'Église St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes.

Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg.

Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles.

Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Pсаммитichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre.

ÉTUDES ARTISTIQUES.

De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs.

ÉTUDES RELIGIEUSES.

Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu.

Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs.

Méditations sociales, religieuses et littéraires. Liberté de l'Église, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES.

Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,

ÉTUDES SCIENTIFIQUES.

Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astrologie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg.

AVIS.

LES personnes qui désiraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND. Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSS!

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé

AGENT

des EAUX DE PLANTAGÈNE.

C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papeter.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville,

QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en l'APIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encriers, Papier portatif, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES D'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.

Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquis dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

BRITTIQUES LITTÉRAIRES.

Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs,

George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier.

ÉTUDES MORALES.

Le philanthrope, L'homme pyrogné,

MELANGES HISTORIQUE.

De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge.

Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, M. Vincent, L'Exilé,

Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.

L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.

L'abbé Lacordaire,—L'abbé de Ravignan,—M. de Chateaubriand,—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Aigr.—O. Barrot,—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,—Abd-el-Kader.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public. Rue La Fabrique. Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN. Québec, 25 mai 1849.

CHARLES BAILLÉA

PRATIQUE et enseignement d'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

Bureau du J. aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu, qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

Guitares Françaises.

De la manufacture de Hussen et Duché, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSS!

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Pour être publié.

LE LIVRE DES FORMES LÉGALES

pour la TRANSACTION DES AFFAIRES adapté pour l'usage DES

MARCHANDS, COMMISS, OUVRIERS, FERMISRS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

AUSS!

Table de Profit et d'Escompte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différents taux, venant depuis neuf jusqu'à seize par cent de primium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double.

Prix: 6s-3d par copie, payable lors de la livraison, de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais.

On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et au coût de Douze Chelins et demi par copie, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGE.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre ou l'année, recevront le journal gratis pendant l'année.

Ceux qui veulent discontinuer sont tenus de donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour un mois de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs du port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous,..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal..... MM. E. R. Fabre, cer. Trois-Rivières..... P. Nautie, cer. Répentigny..... A. Dallaire, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. l'abbé Champoux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Instit. Beauport..... Chs. LeTallier, cer. St. Thomas (en bas). J. D. Lépine, cer. N.-P. Islet..... L. Pallentyne, cer. Asp. Ste. Anne la Pécadière, Es. Moreau, cer. N.-P. St. Charles (Riv. Boyer.) Dr. Ls. Lahtecque, cer. Jde-Verte..... H. Roy, écuyer. Rimouski..... John Heath, cer. N.-P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, cer. Beauport..... Mr. l'abbé Bernard. Châteauguay..... L. C. LeFrançois, cer. LaSalle..... J. Filteau, cer. N.-P. St. Estienne (Dist. M.) Damase Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, cer. N.-P. Malabar..... Mr. l'abbé Gauthier. St. François (Riv. du Sud.) Philippe Benoit, cer. N.-P. St. Michel..... B. Poullet, cer. N.-P. St. Denis (en bas)..... F. Jorro, cer. N.-P. St. Roch des Aulniers..... L. Tremblay, cer. N.-P. Rivière du Loup (en bas)..... J. B. Marquette, Ste. Foye..... P. Fournier, cer. Trois-Pistoles..... P. Fournier, March. St. Gervais..... H. Tanguy, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Instit.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC.